



**HAL**  
open science

## Dans les "espaces ouverts" urbains, des vestiges du bocage paysan. Resilience ou trompe-l'oeil ?

Monique Toubanc, Pauline Frileux

### ► To cite this version:

Monique Toubanc, Pauline Frileux. Dans les "espaces ouverts" urbains, des vestiges du bocage paysan. Resilience ou trompe-l'oeil ?. The role of open spaces in the transformation of urban landscape, 2013, 978-88-7794-831-1. hal-02169376

**HAL Id: hal-02169376**

**<https://hal.science/hal-02169376>**

Submitted on 19 Jul 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

### 1.3

## DANS LES «ESPACES OUVERTS» URBAINS, DES VESTIGES DU BOCAGE PAYSAN. RÉSILIENCE OU TROMPE-L'ŒIL?<sup>1</sup>

Monique Toublanc, avec la collaboration de Pauline Frileux

### Introduction

Les villes se constituent, à travers le temps, par stratification d'usages et de symboles; elles se construisent par sédimentation et surimposition à la manière d'un palimpseste (Mongin, 2005; Chris, 2001). Ainsi, elles conservent souvent, notamment sur leurs franges, puis en leur sein, des traces du territoire rural sur lequel elles se sont développées. Ce texte propose une réflexion sur la rencontre entre un processus d'urbanisation et un espace rural préexistant, produit d'une histoire et d'une géographie. En d'autres termes, il s'agit de mettre à l'épreuve de la réalité l'hypothèse selon laquelle: «*Une société hérite d'un paysage [ici bocager] qui ne correspond jamais exactement à ses besoins: elle l'adapte et le fait évoluer tant qu'elle lui trouve des usages*» (Antoine, 2002, p.54). Pour traiter cette question, les régions bocagères – où les parcelles agricoles sont encloses dans un réseau de fossés, de talus et de haies vives, elles-mêmes déclinées en strates arborées, arbustives, herbacées – sont apparues comme de bons laboratoires: en effet, lorsque ce système paysager complexe laisse la place au bâti, il n'est pas rare que les arbres, partie la plus visible du maillage, deviennent un marqueur des espaces ouverts urbains, d'abord situés à la périphérie de la ville, puis au fil du temps, absorbés par celle-ci.

Quel avenir pour les vestiges encore visibles d'un système agraire révolu dans les territoires périurbains et urbains? Que deviennent-ils au contact du bâti? Quels sont leurs statuts et leurs fonctions économiques, sociales, culturelles? Quels en sont les usages et selon quelles finalités? Quelle lecture sociale? Ne sont-ils pas voués à n'être qu'un trompe-l'œil? Et puis, ces vestiges sont-ils encore là parce qu'ils ont été conservés de façon délibérée, ou bien sont-ils demeurés là, de fait, «*parce que le paysage dure plus longtemps que les raisons qui ont présidé à sa mise en place?*» (ibidem, p. 54). Et finale-

---

<sup>1</sup> Dans le cadre du programme « Paysage & Développement durable » (2005-2009) financé par le Ministère l'Écologie, une recherche sur les trames vertes, pilotée par l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage (M. Toublanc) et l'Institut National de la Recherche Agronomique (J. Baudry), a donné lieu à un article: Toublanc M., Frileux P., Lizet B., 2012, «Réinterprétation d'un héritage. L'arbre d'émonde dans les périphéries d'Angers et de Rennes», Luginbühl Y., Terrasson D. (dir.), *Paysage et développement durable*, Montpellier, Éditions Quae, p. 25-36. Ce texte est ici réinterrogé à partir de la question développée dans le présent ouvrage: la place des espaces ouverts dans la transformation des paysages urbains.

ment, lorsqu'il y a intentionnalité et projet, l'appropriation sociale est-elle différente, et notamment plus forte que lorsqu'ils perdurent par défaut?

C'est à partir de deux études de cas, les aires urbaines de Rennes et d'Angers, deux agglomérations françaises situées dans deux régions bocagères de l'ouest de la France, en Bretagne et dans les Pays-de-la-Loire, que nous tenterons de décrypter la rencontre entre le bocage, ses arbres et le front urbain. Dans un 1<sup>er</sup> temps, nous verrons comment, depuis les années 1960, l'ancienne structure paysanne se combine avec l'espace bâti et participe de nos jours aux espaces ouverts urbains. Comment, sous l'effet de la progression de la ville, la physionomie des arbres du bocage s'est transformée jusqu'à devenir parfois méconnaissable; comment leurs fonctions déclarées ont changé avec les transformations de la société? Dans un 2<sup>e</sup> temps, nous nous intéresserons aux processus qui ont conduit à les maintenir. Enfin, dans un 3<sup>e</sup> temps, nous nous interrogerons sur ce que la société transmet aux générations futures en gardant ces arbres.

### **L'arbre des champs à l'épreuve de l'urbanisation de la société: diversification des formes, des acteurs et des fonctions**

*L'arbre d'émonde<sup>2</sup>, un arbre historiquement agricole...*

En Anjou et dans le bassin Rennais, jusque dans les années 1950, les arbres du bocage (chêne, frêne, saule, charme) sont intimement liés à l'activité agricole; ils sont le produit d'un rapport économique et social entre des propriétaires et des exploitants fermiers, autrement dit locataires de leurs terres. Leur conduite, leur utilisation, leur renouvellement suivent des règles précises et collectives, relevant du droit coutumier et codifiées par écrit au XIX<sup>e</sup> siècle dans les «Usages Locaux»<sup>3</sup>. Sans approfondir plus avant cette question, il convient de rappeler que le tronc était destiné au propriétaire comme bois d'oeuvre, les branches au fermier qui les utilisaient à la fois pour le chauffage et l'alimentation des animaux (la feuillée). Le fermier était tenu à un émondage régulier des arbres selon une périodicité (en moyenne de 7 à 9 ans) propre à chaque région et à chaque espèce d'arbre; et selon une technique appropriée, transmise de père en fils, et unanimement reconnue sur un territoire donné, donc commune à tous les agriculteurs. Modélés par des pratiques identiques, ayant valeur de normes, les arbres offraient à la vue un même port très particulier. En Anjou, ils étaient conduits en têtards, arbres à

<sup>2</sup> L'expression désigne l'arbre du bocage.

<sup>3</sup> Recueils écrits à l'échelle du canton et dans lesquels étaient notifiées les prescriptions collectives ayant force de loi et réglant les droits et les devoirs des propriétaires et des fermiers.



Fig. 1 et 2 - Sainte Gemmes - sur - Loire, périphérie sud d'Angers, 2006 © M. Toublanc / Mûrs-Érigné, périphérie sud d'Angers, autour de 1900 © Archives départementales de Maine-et-Loire.



Fig. 3 - Pacé, périphérie nord-ouest de Rennes, 2006 © M. Toublanc.

grosses têtes au tronc étêté, (Fig. 1 et 2) dans la région de Rennes, les paysans coupent les branches latérales sur toute la longueur du tronc, y compris dans sa partie sommitale, formant ainsi des émondes encore appelées «ragosses» (Fig. 3).

À l'origine situés hors des villes, il n'est pas rare de nos jours que les arbres du bocage soient rejoints par le front de l'urbanisation, voire englobés dans le tissu urbain. Et c'est sans doute l'avatar le plus radical de toute leur histoire. En effet, si les fonctions du bocage ont changé depuis sa mise en place (Antoine, 2002), elles étaient restées au fil des siècles indissolublement et intrinsèquement liées à l'agriculture. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas, y compris lorsqu'il structure encore des espaces ruraux (i.e. dont la vocation des sols est principalement agricole); *à fortiori*, donc lorsqu'il est directement au contact de l'urbain.

... rattrapé par la ville

En France, l'insertion des arbres du bocage dans l'urbain est à mettre sur le compte d'un développement des villes, d'une ampleur inédite à partir du début du XXe, s'accéléralant dans les années 1960, et redoublant d'intensité à partir des années 1970<sup>4</sup>. Les villes de Rennes et d'Angers n'ont pas échappé à cette dynamique qui a bien souvent englouti le tissu rural et les structures linéaires végétales préexistantes, et laissé place à une organisation urbaine totalement nouvelle. Toutefois, et peut-être plus souvent qu'on ne l'imagine, certains secteurs urbanisés portent encore la marque du bocage; en particulier, les arbres sont là, tels des témoins du passé. Leur insertion dans le tissu urbain, leurs relations avec leur nouvel environnement, ne peuvent se comprendre sans rappeler rapidement les caractéristiques spatiales de l'extension des villes en France, mais aussi en Europe.

Le modèle de la ville classique dense et agglomérée, avec un centre et une périphérie, a laissé place à une «ville globale» ou «ville diffuse» fondée sur des flux matériels et immatériels (Choay, 1994; Mongin, 2005). Historiquement bornée et contenue dans un périmètre – l'archétype étant la ville enfermée dans ses remparts –, celle-ci aujourd'hui n'a plus de limites nettes et matérielles, elle s'étend hors les murs, comme en atteste l'expression commune «aire urbaine». Son développement, qualifié d'«étalement urbain», se fait de façon linéaire le long des routes, ou par nappes pavillonnaires, à partir de noyaux denses et agglomérés. L'extension urbaine étant multipolaire, les situations d'interface, d'interpénétration, entre «ville» et «campagne» sont nombreuses, et la limite entre les deux floue; des espaces charnières qui ne sont à proprement parler ni urbains, ni ruraux, une réalité complexe qui se dérobe aux catégories habituellement utilisées par les géographes et les urbanistes. D'où cette sémantique nouvelle – péri-urbain, suburbain, frange ... – insistant sur l'imbrication des territoires. Diffuse, la ville est une alternance d'espaces bâtis et d'espaces non bâtis, «naturels», agricoles, forestiers, souvent support d'activités économiques. Les «creux» situés sur les franges périurbaines ou au cœur de la ville agglomérée et dense (par ex. les parcs), sont dénommés «open spaces»<sup>5</sup> par les professionnels de l'aménagement urbain et de la planification territoriale; valorisés<sup>6</sup>

<sup>4</sup> Depuis le début du XXI<sup>e</sup> s., l'urbanisation a continué sur sa lancée: selon l'INSEE, en 2010, 77,5 % de la population française vit en zone urbaine.

<sup>5</sup> L'expression n'est pas équivalente à l'openfield des géographes (paysage agraire à champs ouverts sans clôture et sans haie).

<sup>6</sup> Dans la littérature, l'expression est connotée positivement; elle est chargée d'une idée de liberté: *La mer nous manque, la mer, qui est en somme le grand espace ouvert, le grand champ libre sur lequel nous nous sommes accoutumés à courir* (LOTI, *Mon frère Yves*, 1883, p. 190).

comme espaces de respiration, selon une dialectique – vide/plein –, ils sont associés à l'idée «*d'ouverture paysagère ... donnant le sentiment d'une échappée possible ... même si la perspective est contrainte par un écran végétal [ex. forêts, bocages] ... L'espace ouvert offre un large champ des possibles en termes de pratiques, de représentations, de projets. L'ouverture est enfin, celle de l'accessibilité au publi*» (Banzo, 2009, p. 9). Il est aussi perçu comme une coupure d'urbanisation de nature à empêcher un continuum urbain et à encadrer l'extension de la ville (îlots non construits et ayant vocation à le rester).

Sur les deux terrains, angevin et rennais, c'est bien dans les espaces dits «ouverts» des deux métropoles que l'ancien système agraire bocager se laisse encore deviner. D'abord sur le «front urbain», aux extrêmes confins de l'aire urbaine, lorsque celle-ci a cessé son extension, là où les constructions s'arrêtent et font face à des champs de culture, à des prairies, pâturées ou fauchées, enclos dans un maillage bocager plus ou moins distendu. Ensuite, à l'intérieur des franges urbaines elles-mêmes, dans des enclaves non bâties, d'étendue variable, délaissées par l'agriculture ou encore exploitées, en sursis sans doute, car enserrés de toutes parts par des constructions. Enfin, l'absorption du bocage par la ville, c'est aussi des lambeaux de bocage, réduits bien souvent à quelques arbres alignés, voire isolés, à des bouts de talus qui sont aujourd'hui mis en scène dans les parcs urbains et dans des jardins privés; ou qui s'entremêlent avec le bâti animant les interstices urbains dans lesquels ils semblent s'être insinués: le long du réseau viaire (piétons, automobiles, ...), en bordure des lotissements, au pieds d'immeubles, ou entre les maisons individuelles. Sans doute maintenus au départ en bordure de l'espace urbanisé, ils se sont retrouvés, à la faveur de la progression de la ville, totalement incorporés dans celle-ci.

La trajectoire des vestiges bocagers, de la campagne vers la ville, s'accompagne d'une diversification de leur statut foncier et, corrélativement, des acteurs en charge de leur entretien. Les arbres en particulier sont travaillés par des rapports sociaux multiples et ils sont entre les mains de nombreux acteurs, privés ou publics, dont les motivations, les finalités et les logiques d'action sont diverses et parfois divergentes, voire contradictoires: techniciens de la commune pour les espaces publics, habitants pour les espaces privés, entreprises de jardinage pour les espaces collectifs en copropriété (zones d'habitations, d'activités, de commerces ...).

Les différentes catégories d'acteurs façonnant la matérialité des arbres, ont des cultures techniques et des savoir-faire professionnels ou profanes différents, des motivations et des contraintes diverses; ils ne se réfèrent pas à des règles communes et ils ont une connaissance très variable de l'arbre et du vivant. Dans tous les cas, les manières de faire ne sont plus les mêmes qu'autrefois; les techniques et outils utilisés aujourd'hui ont changé. Pluralité des usages, foisonnement des pratiques et des statuts, change-

ment des modes de taille: autant de facteurs<sup>7</sup> qui ont des répercussions importantes sur la physionomie et l'architecture des arbres.

Quelles sont les nouvelles silhouettes qui émergent? Sans épuiser la question, il s'agit simplement d'insister sur leur hétérogénéité et leur variabilité. Ici, dans des parcs urbains de la périphérie rennaise, on observe encore des formes agricoles traditionnelles, taillées avec ou sans «tire-sève» – encore appelé «tire jus» –, une pratique héritée de la culture paysanne; ces figures insolites alternent avec des arbres dont l'ensemble du houppier sommital a été gardé, des arbres de haut-jet au port libre, vraisemblablement des «coupelles» conduites dès le départ par les agriculteurs de manière à laisser se développer les branches seulement au sommet de l'arbre. Ailleurs, en limite des jardins privés, les systèmes sont souvent hybrides: les arbres d'émondes vont côtoyer une haie arbustive exotique et horticole, la plupart du temps persistante. Des formes nouvelles et personnalisées s'imposent au regard: ici, dans un jardin privé, les arbres têtards sont taillés pour se protéger du regard des passants (Fig. 4); ou encore, sur un espace collectif dans le lotissement du Rheu, le plan de coupe est légèrement repoussé par rapport à l'axe du tronc, laissant apparaître des diverticules sur lesquels poussent les nouvelles branches, déséquilibrant le profil initial de l'arbre. Enfin, dans des coulées vertes suffisamment amples de l'aire urbaine rennaise, seules les branches les plus basses et le bois mort sont coupés. On peut parler d'une taille plus «naturelle» des arbres ... les arbres sont pour ainsi dire libérés d'une conduite très encadrée.

L'absorption des arbres d'émonde par la ville se traduit incontestablement par une multiplicité et une palette de formes bien visibles dans les espaces ouverts (*open spaces*), urbains comme périurbains. L'allure si singulière et si typée des anciennes figures arborées paysannes en devenant urbaines s'est renouvelée, davantage peut-être que dans les couronnes rurales. Il faut dire que l'arbre du bocage paysan, sujet vivant, dont la société contemporaine a hérité, ne correspond plus aux besoins actuels. Soit il a disparu, soit il est modifié pour répondre à de nouvelles utilisations ou non-utilisations.

Pour autant, un œil averti va sans difficulté identifier, dans ces structures arborées, les restes, certes altérés, mais encore bien identifiables, du tissu bocager recouvert par la ville. Il y reconnaîtra les deux types de figures arborées – têtard et ragosse – spécifiques des systèmes bocagers angevin et breton (*cf. supra*). Dans le même temps, un regard expert aiguisé ne pourra que s'interroger sur les raisons de la persistance de ces éléments paysagers, apparaissant parfois tels des intrus en milieu urbain. Comment

<sup>7</sup> Cette question complexe mais essentielle mériterait d'être développée pour comprendre la transmission de cet héritage.



Fig. 4 - Bouchemaine, périphérie ouest d'Angers, 2007 © M. Toublanc.

expliquer que ces arbres se soient maintenus d'abord dans les marges des villes, puis avec le temps au sein même des villes? Quels sont les processus à l'œuvre? Est-ce le fruit d'une intention et d'une gouvernance combinées ou celui d'une conjonction de hasards corrélée à une forme de résilience de l'arbre? Les configurations territoriales repérées dans le bassin rennais et dans l'aire urbaine d'Angers laissent à penser que les deux cas de figure existent.

### **Les arbres du bocage en ville à la croisée de processus politiques, sociaux et culturels**

Dans certains secteurs, l'intentionnalité ne va pas de soi: le projet ne saute pas aux yeux de l'observateur qui a plutôt le sentiment que les arbres ont été laissés là, presque par inadvertance, sans le faire exprès, parce qu'ils ne gênaient pas pour réaliser les aménagements projetés. Ils n'ont pas été éliminés, mais ils n'ont pas été conservés au sens fort



Fig. 5 - Cité-jardin du Rheu, périphérie ouest de Rennes, 2006 © P. Frileux.

du terme, selon une volonté ou un choix affirmés, ils sont demeurés là, tels des inclusions, des vestiges insérés accidentellement ou «naturellement», dans un ensemble auquel ils n'appartenaient pas. Dans d'autres secteurs, il est manifeste que les anciens arbres agricoles ont retenu l'attention des acteurs du territoire, professionnels de l'aménagement (ex. paysagistes, urbanistes), élus ou habitants et que leur présence est le résultat d'une volonté délibérée de les conserver, le produit d'un projet et d'un dessein (et d'un dessin).

Pour les différentes situations observées *in situ*, y compris les plus insignifiantes, il serait intéressant de faire une analyse diachronique à partir d'un jeu de photographies aériennes pour saisir l'état du système bocager avant l'urbanisation. On exhumerait ensuite les plans d'aménagement et les documents d'urbanisme, afin d'essayer de comprendre la démarche qui a conduit à conserver des éléments du système préexistant. Autrement dit, comment ces arbres ont-ils été considérés lors de la conception des projets? Quel était leur statut? Ont-ils été conservés et regardés dès le départ comme éléments de composition et de conception de l'espace ou bien ont-ils été maintenus,



Fig. 6 - Quartier Les Perrins, Angers, 2006 © M. Toublanc.

sans intention forte, parce qu'ils étaient situés dans des espaces interstitiels, en limite des projets (élargissement d'une route, lotissements, ...), dans des espaces interstitiels et qu'ils ne faisaient pas obstacle à leur mise en oeuvre. Les relations entre les restes du bocage et l'espace construit environnant ont-elles été pensées et de quelle façon? Amorcé sur l'aire rennaise (Frileux, 2013), ce travail «archéologique» reste à faire. Une investigation détaillée sur un échantillon significatif de lieux urbains portant le témoignage de l'ancienne structure paysanne permettrait de retracer l'itinéraire spatial et temporel de ces arbres.

En l'absence de tels travaux, les analyses conduites sur les deux terrains montrent d'ores et déjà que c'est sous l'effet combiné et convergent d'une part de l'action publique, d'autre part d'une évolution des pratiques professionnelles des planificateurs, des urbanistes et des paysagistes, enfin de processus culturels, que les éléments arborés du bocage constituent aujourd'hui des marqueurs des espaces ouverts dans les deux aires urbaines, angevine et rennaise. On peut également affirmer que c'est selon des finalités différentes de celles qui ont présidé d'abord à sa mise en place, puis à ses utilisations ultérieures – lesquelles n'ont cessé de changer au fil du temps (A. Antoine, op.cit.)



Fig. 7 - Zone d'aménagement concerté de Beauregard, Rennes, 2008 © P. Frileux.

*Quand l'action publique s'empare des reliques bocagères: de l'arbre au système, du paysage à l'écologie*

Après la seconde guerre mondiale, en France, les projets d'aménagement du territoire étaient résolument tournés vers l'avenir, ne regardant ni le passé, ni le territoire. C'est en réaction à une telle pensée qui, aux yeux de certains, faisait table rase du passé (*tabula rasa*) que le maintien des anciens arbres agricoles dans la ville a alors été orchestré par des politiques publiques de planification et d'aménagement urbains.

À Rennes, la volonté politique de construire la ville en continuité avec le passé s'exprime très tôt. Elle a pour origine une rencontre et une complicité entre un élu et un urbaniste architecte précurseur, Gaston Bardet qui, dès 1956, dessine la cité-jardin du Rheu en s'appuyant sur la trame du bocage existant. Les alignements d'anciennes émondes agricoles, des chênes conduits en ragosses, sont préservés, comme éléments garantissant la qualité du «cadre de vie» urbain. Encore aujourd'hui visibles, ces arbres d'origine agricole, ont acquis un nouveau statut, ils sont devenus des motifs paysagers; en revanche, les talus sont arasés, les ronces et arbustes spontanés supprimés. Les anciens chemins creux sont remblayés, et le sol nettoyé, enherbé et parfois même goudronné; le système (talus, fossé,

différentes strates végétales) et le réseau de haies démantelés. Dans les années 1980, la démarche est généralisée à l'ensemble du territoire urbain dans le cadre de la politique paysagère de l'agglomération rennaise (Frileux, *idem*). On la repère aussi à l'échelle de l'agglomération angevine mais plus tardivement et de façon *à priori* moins explicite. L'approche est alors strictement urbanistique et paysagère, et centrée sur l'arbre (Fig. 6).

À l'orée de la décennie 1990, les valeurs paysagères et urbanistiques brandies jusqu'alors par les professionnels de la planification ou de l'aménagement s'entrelacent avec des arguments écologiques, en écho aux préoccupations sociétales du moment. Le discours est mâtiné, enrichi d'une rhétorique environnementale et, corrélativement, les autres composantes du système bocager (talus, fossé, strates arbustives et herbacées) commencent à retenir l'attention des acteurs politiques et de leurs conseillers (Fig. 7). Ce changement d'échelle annonce les prémices d'une nouvelle ère dominée par les questions environnementales.

À la fin des années 1990 et tout au long de la décennie 2000, les préoccupations écologiques montent et de nouvelles valeurs environnementales s'imposent. La problématique se renouvelle et la conservation du bocage face à l'urbanisation croissante répond dorénavant à une approche résolument écologique prenant le pas sur l'approche paysagère: le regard glisse de l'arbre vers le système – fossé, talus, haie talus – auquel il appartient. Le maillage bocager est érigé en réseau de corridors écologiques sous l'influence notamment des nombreux travaux de l'écologie du paysage qui a fourbi ses concepts, ses méthodes et ses outils en étudiant le bocage de l'ouest de la France. Celui-ci est d'ailleurs précisément la figure matrice de cette approche scientifique, en particulier en France ; la naissance de l'écologie du paysage est indissociablement liée au bocage. Parallèlement à cette évolution scientifique et conformément à la montée en puissance des questions environnementales, la notion de continuité écologique acquiert une signification juridique (Loi Voynet 1999, loi SRU 2000, Loi dite «Grenelle 1» 2009) qui se traduit par son inscription dans les documents d'urbanisme (Toublanc, Bonin, 2012). Le bocage résiduel, situé à la périphérie de la ville ou en son sein, est alors perçu comme offrant des prises possibles à des projets de trame verte à l'échelle de l'aire urbaine (Schémas de Cohérence du Territoire du Pays de Rennes, 2007 et du Pays Loire Angers, 2011<sup>8</sup>), et à l'échelle communale. Les arbres du bocage qui subsistent aux seuils des villes font le lien avec la campagne environnante et à ce titre, ils sont perçus comme des rotules potentielles entre l'intérieur (urbain) et l'extérieur (rural): porte d'entrée de la biodiversité en ville, accroche pour une continuité verte reliant espaces bâtis et espaces non bâtis

<sup>8</sup> Cf.: [www.scot-regionangevine.fr](http://www.scot-regionangevine.fr) et [www.paysderennes.fr](http://www.paysderennes.fr)

(agricoles, forestiers, friches, ...) dans des projets de trames vertes, y compris urbaines.

Si un intérêt croissant pour le système est incontestable, l'attention portée à l'arbre lui-même ne faiblit pas. Dans les villes, il est de plus en plus considéré comme produisant de la nature urbaine. À Paris, ce n'est plus seulement la canopée des arbres qui attire l'attention pour sa valeur paysagère et climatique mais leurs pieds qui sont regardés pour leur valeur écologique potentielle ; sur ces micro-parcelles de terre noyées dans une mer de bitume, des expériences de gestion sont menées visant à les intégrer sur le mode du pas japonais dans des continuités écologiques. On peut y voir une tentative pour réintroduire l'arbre dans un système (Maurel et al., 2013). Une telle réflexion ne semble pas avoir eu lieu sur les arbres du bocage insérés dans les villes d'Angers et de Rennes. En revanche, en Anjou, l'arbre têtard est désigné par le milieu associatif comme un habitat écologique remarquable, comme un «écosystème à lui seul» (cf. sites internet LPO Anjou et Sarthe). Et à ce titre, son maintien est encouragé financièrement par les pouvoirs publics dans une zone de prairies alluviales inondables, les Basses vallées angevines, situées aux portes de la ville d'Angers, et classée Natura 2000. Depuis 2004, les propriétaires ou exploitants reçoivent des aides financières pour la régénération et l'entretien des arbres têtards qui parsèment le territoire; un soutien obtenu sous l'impulsion très active d'une association naturaliste, la LPO<sup>9</sup>.

Reflète d'une politique explicite, mêlant logique écologique et raisonnement paysager, les rescapés urbains du bocage paysan sont aussi à mettre à l'actif des urbanistes et des paysagistes qui, à l'instar de certains commanditaires, portent attention à l'existant dans les projets d'extension urbaine qu'ils accompagnent.

#### *Quand les urbanistes et les paysagistes cherchent à arrimer leurs projets sur l'existant*

Dès le début des années 1970, les professionnels du paysage ont commencé à développer l'idée de «prendre en compte le paysage existant»; au fil du temps, cette nouvelle conception s'est affirmée. Aujourd'hui, cette vision n'a pas perdu de sa vigueur, elle s'exprime à travers des formulations comme «renouer avec le territoire» (Toublanc, 2013, 101), autrement dit dessiner l'avenir en l'enracinant dans l'histoire et la géographie des lieux.

Cette posture sera un fil rouge dans les parcours professionnels de plusieurs paysagistes de renom. M. Corajoud, par exemple, en 1995, pour l'aménagement du centre ville de Montreuil, commune de la banlieue parisienne, défend l'idée de conserver les murs à pêche encore en place. Quelques années plus tard, en 2003, à l'occasion de la remise du

---

<sup>9</sup> Cette association avait déjà joué un rôle déterminant en 1993 dans le lancement, la mise en œuvre et l'animation d'une politique publique de gestion agri-environnementale qui perdure encore de nos jours.

Grand Prix de l'urbanisme, il reviendra sur son projet: «*En sauvant les quelques hectares de pans de murs restant, la ville de Montreuil peut se constituer [...] une mémoire à partir de laquelle, elle pourra, à nouveau, transposer et singulariser sa forme urbaine*»... [Ces traces] «*sont presque toujours le fruit d'une longue interdépendance, d'une patiente négociation entre l'homme et son milieu [...] Elles forment un substrat capable [...] d'initier une autre fondation [...] les murs [...] se sont avérés judicieux plus tard, pour agencer les jardins et les maisons des Montreuillois*» (Corajoud, 2010, p. 111 et 120). Cette attention au socle géographique, à son organisation spatiale héritée de l'histoire du lieu, le plus souvent agricole, est fondatrice de la culture professionnelle des paysagistes<sup>10</sup>. Elle s'est amplifiée à partir des années 2000 avec la généralisation de l'idée de développement durable présentée par les paysagistes comme consubstantielle de leur pratique (C. de Courcy, J.-S. Bordreuil, 2013).

Au-delà du paysagisme, «contextualiser les projets» est devenu un mot d'ordre, une injonction, une doxa, dans le champ de l'aménagement du territoire, au nom d'un double principe de continuité et de renouvellement, de permanence et de rupture. Des urbanistes, architectes et autres professionnels de l'aménagement urbain, partagent l'idée que les marques de l'histoire, qu'elles soient rurales ou urbaines, ont vocation à contribuer et à orienter la construction de la ville, et à ce titre doivent être conservées, telle une «génétique urbaine» (B. Huet, 1998).

Mais en fait quel est le sens d'une prise en compte de l'existant, autrement dit, de ce qui se trouve en un lieu et un temps donnés ? Au-delà d'une rhétorique bien «huilée», dans les faits, que signifie ancrer un projet sur le territoire et ses structures passées ? L'intérêt des professionnels du paysage, en particulier les concepteurs, pour l'existant porte plus sur les formes visibles à la surface du territoire – les lignes, les points, les surfaces ... – (i.e., les apparences) que sur la réalité concrète des éléments (i.e., leur essence). Pour eux, arrimer leur projet à l'existant consiste bien souvent à repérer dans l'organisation spatiale, par exemple dans le parcellaire, même si celui-ci n'apparaît qu'en filigrane, des prises formelles pour imaginer le paysage à venir. Une telle posture soulève une question de fond: celle du sens et de la légitimité d'un projet qui s'appuierait sur des formes se rapportant à des éléments, certes hérités du passé et encore présents, mais n'étant plus utilisés et n'ayant plus de raison d'être.

Chargés de produire du paysage en ville, les arbres du bocage sont aussi invoqués pour produire de la biodiversité. Mais qu'en est-il de l'articulation entre les deux ? La mise en forme paysagiste de la nature et du vivant peut-elle s'abstraire, se dispenser d'un

<sup>10</sup> Cf.: [www.ecole-paysage.fr](http://www.ecole-paysage.fr)

questionnement écologique? Et *vice-versa*, l'interrogation écologique peut-elle se passer d'une réflexion sur les formes?

L'intérêt des acteurs publics et des professionnels de l'aménagement du territoire pour les arbres du bocage croise celui des mondes associatif et artistique.

*Quand des artistes et des acteurs associatifs portent un regard esthétique et patrimonial sur ces sujets arborés*

Autrefois représentés par les peintres pour leur valeur pittoresque, les arbres d'émonde sont aujourd'hui remarqués et regardés pour leur valeur esthétique et patrimoniale par des artistes qui développent une production artistique à l'interface du champ de l'art et de l'action associative. Leur pratique est en quelque sorte un manifeste: menacés de disparition, ils les érigent en bien commun à conserver (Dominique Mansion, Jardin des trognes, festival international de Chaumont-sur-Loire, 1999; François Boissier, L'arbre en fée, Saint Léger-des-Bois, 2000), rejoignant en cela la position d'associations d'éducation à l'environnement pour lesquelles le têtard et la ragosse sont devenus des figures emblématiques et identitaires. Ainsi les associations «Les têtards du Chemin du roi» (périphérie d'Angers) et «Saint-Gilles Nature Environnement» (Rennes-Métropole), ont choisi comme logo et comme thème de leur mobilisation l'arbre du bocage; celui-ci étant le point de départ d'actions pédagogiques de sensibilisation et d'éducation du grand public à la nature (cf. sites internet)<sup>11</sup>.

Pour autant, malgré un intérêt politique et associatif pour ces arbres, on peut se poser la question de la durabilité – au sens du développement durable – et de la multifonctionnalité (valeurs paysagère et écologique notamment) des reliques bocagères restées dans les espaces ouverts urbains.

### **La durabilité des têtards et des ragosses urbaines en question**

Qu'en est-il des fonctions présumées, paysagères et écologiques des arbres d'émonde étudiés?

Les objectifs de qualité paysagère qui leur sont assignés ne vont clairement pas de soi. En effet, excepté pour les associations et les artistes qui les érigent en patrimoine collectif, ils ne font pas forcément sens pour les habitants des aires urbaines et même pour ceux des campagnes, qui peuvent aller jusqu'à les rejeter. Ils sont choqués par de telles

<sup>11</sup> Le logo de l'association «Saint-Gilles Nature Environnement» sera ensuite modifié, mais il est encore visible sur son site internet (<http://www.sgne.fr>) à la rubrique «Des ragosses en ville?»

silhouettes arborées, privées temporairement de branches et de feuilles, aux troncs tortueux et dénudés. Leur taille radicale est critiquée, assimilée à une amputation: «*arbres mutilés*», «*sortes de moignons*», «*arbres morts, tristes, morbides*», «*arbres hurlant leur souffrance*», «*c'est vilain et cela ne fait pas naturel*»... Le mouvement écologique a renforcé cette vision antropomorphique. La critique, «*c'est un vrai massacre à la tronçonneuse*», est d'autant plus virulente que les individus sont géographiquement ou socialement éloignés des agriculteurs; elle vise les ragosses davantage que les têtards. En effet, l'intérêt esthétique, patrimonial et symbolique est plus fort pour les seconds que pour les premières, moins fréquentes et à l'apparence très controversée, en particulier juste après la taille. Il n'est pas rare alors qu'il y ait des conflits de représentation, des tensions entre les partisans de la taille en émonde et ceux de la taille douce. Outre la question de la perception et de l'interprétation par les populations, la valeur paysagère de ces figures arborées, c'est aussi le rôle qu'elles ont dans la structuration et la composition de l'espace, et là encore, cela ne tombe pas sous le sens, notamment dans les territoires n'ayant pas fait l'objet d'un projet d'aménagement les intégrant.

Si la durabilité paysagère pose question, les finalités écologiques poursuivies à travers le maintien en milieu urbain des arbres d'émonde sont mises à mal à plusieurs égards. D'abord, il ne reste bien souvent du bocage que des arbres isolés aux fonctions environnementales atténuées. Ensuite, ils ont été bien souvent fragilisés lors du chantier (tassement du sol) et le demeurent par la manière dont ils sont ensuite taillés. Par ailleurs, l'aménagement de l'espace qui les environne (ex. sol imperméable) renforce leur vulnérabilité. Enfin, malgré quelques tentatives de gestion différenciée dans les deux aires urbaines étudiées, la conduite très horticole des espaces ouverts dans lesquels les anciens arbres agricoles s'inscrivent est souvent peu compatible avec les exigences affichées: gazon tondu régulièrement, surfaces nues, traitements phytosanitaires persistants malgré des engagements des collectivités locales dans des démarches «zéro phyto».

## Conclusion

Quel avenir pour ces arbres? Trompe-l'œil et donc appelés à disparaître à plus ou moins longue échéance ou résurgence du passé s'invitant dans la ville d'aujourd'hui, tels certains monuments anciens, parfois antiques, à Rome par exemple, qui se fondent dans la structure urbaine contemporaine? À la manière de Thierry Algrin<sup>12</sup>, on peut se

<sup>12</sup> 2001, «Le monument est-il soluble dans l'urbanisme?», in *Ville d'hier, ville d'aujourd'hui en Europe*, Fayard, Paris cité p. 301 et 311 dans la ville et l'urbain l'état des savoirs, dir. Pacquot, Lussault, Body-Gendrot

demander si les vestiges paysagers de l'ancienne structure paysanne sont solubles dans l'urbanisme, et selon quels processus: englobissement, insertion, ou influence sur le développement du tissu urbain?

Lorsqu'ils sont restés là, sans même peut-être avoir été remarqués, ou parce que leur destruction n'était pas jugée nécessaire, il est vraisemblable qu'il ne s'agisse que de reliques appelées à disparaître prochainement dans un processus lent de dissolution du paysage bocager à moins qu'ils ne finissent par se faire une place et se fondent dans l'espace qui les a accueillis.

Dans le cas contraire, autrement dit lorsqu'ils ont été conservés volontairement pour jouer un rôle dans la composition urbaine, on peut également s'interroger sur leur avenir. En effet, les arbres sont plus maintenus que préservés. La maîtrise d'ouvrage publique met davantage l'accent sur les potentialités du bocage résiduel que sur son appropriation concrète et symbolique par les populations. Pour les concepteurs, l'attention aux formes l'emporte sur la prise en compte de la matérialité vivante. Quant aux acteurs auxquels incombe l'entretien des arbres, ils n'ont pas la connaissance de la nature, les «savoirs et savoir-faire bocagers» (T. Arbousse Bastide, 2007) qui les avaient sculptés et dont étaient dépositaires les paysans.

Nous voici face à une ultime question: tout héritage est-il patrimoine? Rien n'est moins certain, comme le montre l'exemple ici traité. L'histoire a transmis les restes d'un territoire agraire aux caractéristiques bocagères; mais l'appropriation de ce legs paysan n'est pas évidente car elle se heurte aux transformations de la société et met en jeu une rencontre entre des cultures différentes, rurale et urbaine, passée et actuelle, à l'origine au mieux de malentendus, au pire de controverses et de conflits. Que signifie alors la prise en compte du contexte géographique et historique érigée aujourd'hui, dans le champ de l'aménagement du territoire, en nouveau paradigme vertueux? La question reste ouverte et mériterait d'être approfondie à propos d'autres territoires, bocagers ou d'un autre type.

## REFERENCES

- ANTOINE ANNIE, 2002, Le paysage de l'historien. *Archéologie des bocages de l'ouest de la France à l'époque moderne*, Rennes, PUR, 2002, 340 p.
- ARBOUSSE-BASTIDE TRISTAN, 2007, *La haie une économie buissonnière (résurgence de la culture de l'arbre en milieu rural)*, rapport préliminaire FR-Civam, 16 p.
- BANZO, MAYTÉ, 2009, *L'espace ouvert pour une nouvelle urbanité* (vol. 3), HDR, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, sous la direction de Guy Di Méo, 204 p.).
- BODIGUEL MARYVONNE, 1986, *Le rural en question*, Paris, L'Harmattan, 183 p.
- CORAJOUD, MICHEL, 2010, «*Le paysage, c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent*», Arles, Actes Sud/ENSP, 2010, 271 p.
- DE COURCY, CONSTANCE, JEAN-SAMUEL BORDREUIL, «Le développement durable: une préoccupation ordinaire de l'exercice paysagiste?», Luginbühl Y., Terrasson D. (dir.), *Paysage et développement durable*, Montpellier, Éditions Quae, p. 89 - 97
- FRILEUX PAULINE, 2013, *Le bocage pavillonnaire. Une Ethnologie de la haie*, Grâne, Creaphis éditions, 287 p.
- HUET BERNARD, 1998, Une génétique urbaine, *Urbanisme*, n°303, p. 56-59
- MAUREL NOËLLIE ET AL., 2013, «Trames vertes: les pieds d'arbres à la croisée des chemins», in P. Clergeau, N. Blanc (dir.), *Trames vertes urbaines. De la recherche scientifique au projet urbain*, Paris, Le Moniteur éditions, p. 169-187
- MONGIN O., 2005, *La condition urbaine. La ville à l'heure de la mondialisation*, Paris, Le Seuil, 325 p.
- TOUBLANC MONIQUE, 2013, «Ressources paysagères entre héritage et projets», Luginbühl Y., Terrasson D. (dir.), *Paysage et développement durable*, Montpellier, Éditions Quae, p. 101 -114
- TOUBLANC MONIQUE, BONIN SOPHIE, 2012, «Planifier les trames vertes dans les aires urbaines: une alliance à trouver entre paysagisme et écologie» *Développement durable et Territoires*, vol. 3, n°2 juillet 2012, mis en ligne le 7 juillet 2012, URL :<http://developpementdurable.revues.org/9347>.
- TOUBLANC MONIQUE, FRILEUX PAULINE, LIZET BERNADETTE, 2012, «Réinterprétation d'un héritage. L'arbre d'émonde dans les périphéries d'Angers et de Rennes», Luginbühl Y., Terrasson D. (dir.), *Paysage et développement durable*, Montpellier, Éditions Quae, p. 25-36.
- TOUBLANC MONIQUE, FRILEUX PAULINE, LIZET BERNADETTE, 2014 (à paraître) «Reinterpretation of a heritage. Pruned trees on the outskirts of Angers and Rennes», Luginbühl Y., Terrasson D. (dir.), *Landscape and sustainable development*, Surrey, Ashgte.
- YOUNÉS CHRIS, Le temps désorienté, dossier «Temps et territoires», *Revue Urbanisme*, n°320, Sept.-Oct. 2001.